

ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

DOCTRINE

Page 3

■ **Immobilier**

Patrice Battistini

Présentation du décret n° 2019-500 du 22 mai 2019

relatif aux modalités de fonctionnement du comité des partenaires du logement social

CHRONIQUE

Page 4

■ **Obligations / Contrats**

Par le Centre de recherche en droit

Antoine Favre - Université

Savoie Mont Blanc

Sous la responsabilité d'Hélène Claret

et David Bailleul

Chronique de contrats spéciaux (Suite et fin)

CULTURE

Page 16

■ **Bibliophilie**

Bertrand Galimard Flavigny

Les mémoires d'un bibliophile (LIII)

DOCTRINE

Immobilier

Présentation du décret n° 2019-500 du 22 mai 2019 relatif aux modalités de fonctionnement du comité des partenaires du logement social ^{146v2}

Patrice BATTISTINI, docteur en droit, responsable juridique, contrôle, contentieux, formateur en immobilier

Les modalités de fonctionnement du comité des partenaires du logement social chargé d'émettre des avis sur les orientations et sur le suivi de la distribution des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction sont précisées.

La réforme d'Action Logement, issue de l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction, a pour objectif de rationaliser l'organisation de la collecte de la participation des employeurs et la distribution de ses emplois, pour plus d'efficacité, plus d'équité et une répartition mieux adaptée aux besoins de chaque territoire.

L'article 102 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN, encadre le comité des partenaires du logement social qui est composé de trois collèges de huit membres représentant le groupe Action Logement, l'Union sociale pour l'habitat (USH) ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements. Ils sont désignés pour 3 ans

par le ministre du Logement. La présidence et la vice-présidence sont assurées à tour de rôle chaque année par un collègue, sans que ces deux fonctions puissent être assurées par des membres du même collège. Le décret n° 2019-500 du 22 mai 2019, relatif aux modalités de fonctionnement du comité des partenaires du logement social, précise le fonctionnement de ce comité.

■ **Élection de la présidence**

Selon le nouvel article R. 313-18-4 du Code de la construction et de l'habitation, après chaque renouvellement de l'ensemble des membres du comité des partenaires du logement social, le ministre du Logement convoque ses membres pour une première réunion au cours de laquelle ils élisent leur président et leur vice-président.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34